



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Montpellier, le 24 juillet 2024

Projet de création d'une retenue d'eau dans le cirque de Gérard Domaine de Guzet neige – Commune d'Ustou

Synthèse de la participation du public

1/ Déroulé de la participation

Dates de mise à disposition du public : 30 mai au 30 juin 2024

Adresse du site Internet sur lequel l'avis a été publié et sur lequel le dossier était consultable :
<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-en-cours-a25159.html>

Éléments mis à disposition :

- Dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées de faune
- Avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) du 11/09/2023
- Réponse à l'avis CNPN

2/ Recueil des observations du public

62 participations ont été déposées dont 10 par des représentants d'association loi 1901, 1 par un agriculteur et 1 par un membre du CNRS. Les autres ont été formulées par des particuliers.

3/ Analyse des observations du public

Toutes les contributions marquent une opposition au projet.

La très grande majorité des contributions est motivée (48 contributions), en mettant en avant la contradiction de produire plus de neige de culture dans le contexte actuel de changement climatique, en reprenant l'avis du Conseil national de la protection de la nature sur l'argumentaire relatif à la justification des raisons impératives d'intérêt public majeur et également, pour une moindre partie, de l'absence de justification de solution alternative. L'impact sur la biodiversité (espèces faunes et flore) ressort également de façon explicite dans plus de la moitié des observations.

Pour le préfet de l'Ariège et par délégation,
Le chef du département biodiversité de la DREAL
Occitanie